



SmageAa

2019 /

**PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 01 MARS 2018**

14h00 Maison du Papier

L'an deux mil dix-neuf, le premier mars à quatorze heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier, à la suite des convocations adressées à domicile le 18 février 2019 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa. Ce Comité Syndical fait suite au Comité Syndical du 07 février 2019 pour lequel le quorum n'avait pas été atteint.

Membres présents

Monsieur Jean-Michel BOUHIN, membre délégué,
Messieurs Rachid BEN AMOR, Alexandre SANNIER, José BOUFFART, Julien DELANNOY,
Jean-Luc HOCHART, Christian DELASSUS délégués titulaires,
Monsieur David GILLET, délégué suppléant.
Madame Sandrine KEIGNAERT, déléguée suppléante.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant

Monsieur DENIS, Président, ayant donné pouvoir à Monsieur BOUHIN membre délégué ;
Monsieur NEMPONT, délégué titulaire représenté par Monsieur GILLET délégué suppléant ;
Madame BECKAERT, déléguée titulaire représentée par Madame KEIGNAERT déléguée suppléante.

Membres suppléants présents mais ne siégeant pas

/

Absents excusés

Messieurs DENIS, MASSEZ, NEMPONT, MEQUIGNON, HIBON, DESCHODT

Le nombre de votants présents était de : 9

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant était de : 12

Le nombre de pouvoirs était de 1.

Le nombre de délégués suppléants ne siégeant pas était de 0.

Le Comité syndical est accueilli par M. BOUHIN, qui remercie les élus pour leur présence. M. BOUHIN propose l'adoption du compte rendu de la réunion du 12 décembre 2018 voté à l'unanimité, et le comité syndical nomme M. BOUHIN secrétaire de séance. Les interventions des élus présents à la réunion du 07 février 2019 sont indiquées pour mémoire en italique.

FINANCES

Délibération 2019-02 : Débat d'orientation budgétaire 2019

M. BOUHIN donne lecture du projet d'orientation budgétaire

M. MASSEZ souhaite savoir si les EPCI adhérents subiront une nouvelle hausse des participations à compter de 2020.

Mme BOUTEL lui répond que à missions constantes, il n'y a pas d'augmentation des participations en prospective.

M. HOCHART souhaite connaître le montant des emprunts déjà contractés.

Mme BOUTEL indique qu'en 2018 un prêt relais d'un montant de 2 000 000 € et un prêt amortissable de 1 500 000 € ont été contractés.

M. MASSEZ demande si tous les travaux de CIC vont être achevés en 2019.

M. BRUSSON répond que oui dans la mesure de la maîtrise du foncier.

M. MEQUIGNON souhaite ajouter que l'anticipation financière faite depuis la création du SmageAa a permis le provisionnement et donc une hausse progressive des participations évitant ainsi une pression financière auprès des EPCI adhérents.

Le DOB est voté à l'unanimité

GESTION DES MILIEUX

Délibération 2019-03 : Aménagement de prairies humides communales sur Saint-Martin d'Hardinghem - recrutement d'un stagiaire

M. BOUHIN donne lecture du projet de délibération

La commune de Saint Martin d'Hardinghem (62) a sollicité le SmageAa pour l'aménagement de 3 terrains communaux avec pour objectif l'amélioration de l'expression du caractère humide de la zone tout en préservant les offres d'aménités liées à ces sites et notamment l'accès du public et la qualité paysagère.

Il s'agit dans un premier temps de travailler sur le volet « étude » de la démarche.

L'étude aura pour objet la réalisation d'un diagnostic écologique des sites ; elle définira les enjeux, contraintes et potentialités des terrains. Elle proposera un projet en concertation avec la commune :

- sur les aspects techniques : programme de travaux à réaliser, modalités de mise en œuvre, budget, planning, modalités de suivi et entretien
- sur la valorisation pédagogique : réalisation de panneaux pédagogiques, concertation locale.

La durée du stage est estimée entre 4 et 6 mois.

Les frais d'indemnisation de stage et de fonctionnement représentent un coût maximal de 4 200 € TTC pour un stage de 6 mois.

M. HOCHART souhaite connaître l'avancement des travaux des CIC sur le site de Saint-Martin d'Hardinghem.

Mme BOUTEL explique que des discussions ont eu lieu avec le SIDEALF au sujet de la sécurisation du site. Une convention a été signée. L'accord du Préfet pour les travaux a été obtenu ce 1^{er} mars 2019.

A la question de M. DELANNOY, il est précisé que la convention ne prévoit pas la réalisation des travaux.

Délibération votée à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

Délibération 2019-04 : débat sur l'évolution des statuts du SmageAa

M. BOUHIN donne lecture du projet de délibération.

En partenariat avec le SYMVAHEM, le SmageAa mène une réflexion destinée à adapter ses statuts aux nouvelles compétences des collectivités adhérentes et à leur nouvelle organisation territoriale.

Cette réflexion a bénéficié des financements de l'Agence de l'Eau Artois Picardie, ce qui a permis d'obtenir un accompagnement par le groupement SEPIA – IREEDD – Paillat, Conty & Bory avocats.

Les représentants des EPCI adhérents ont été associés tout au long de la réflexion, lors d'ateliers de travail, de réunion du comité de pilotage, de rencontres en face à face, de présentation dans les instances qui l'ont souhaité ...

A leur tour et avant la rédaction des statuts modifiés, les instances du SmageAa doivent pouvoir exprimer leurs attentes quant à cette nouvelle rédaction.

Le bureau du SmageAa, réuni le 12 décembre dernier, a pris position pour un syndicat renforcé, œuvrant dans la continuité des actions et modalités actuelles.

M. DELANNOY invite à développer la communication autour des actions.

Les élus se félicitent d'avoir un syndicat fiable. Ils évoquent à plusieurs reprises la nécessité d'assurer une bonne gestion des ouvrages réalisés.

Délibération votée à l'unanimité.

La séance prend fin à 15h30. M. BOUHIN remercie encore chaque élu pour sa présence.

Le président,
Christian DENIS



